
Nicox prolonge l'horizon de sa trésorerie jusqu'au quatrième trimestre 2025

- **Financement flexible avec Vester Finance dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres portant sur un nombre maximal de 10.000.000 d'actions sur une durée de 24 mois**
- **Paiement initial immédiat de 0,5 M€ de Vester Finance prolongeant l'horizon de trésorerie au quatrième trimestre 2025 et permettant à la Société de se concentrer sur sa croissance future**
- **Discussions et démarches actives de recherche de partenaires en cours pour un accord de licence du NCX 470 aux États-Unis**
- **Deux résultats cliniques pour le NCX 470 attendus en 2025 : l'étude Whistler sur le mécanisme d'action au second trimestre et l'étude confirmatoire de phase 3 Denali au troisième trimestre 2025**

6 mars 2025 – publication à 7H30

Sophia Antipolis, France

Nicox SA (Euronext Growth Paris : FR0013018124, ALCOX, éligible PEA-PME), une société internationale spécialisée en ophtalmologie, annonce aujourd'hui l'extension de son horizon de trésorerie jusqu'au quatrième trimestre 2025 avec un paiement initial de 0,5 million d'euros dans le cadre d'une ligne de financement flexible en fonds propres conclue avec Vester Finance. Ce financement sous la forme d'un PACEO¹, porte sur un nombre maximal de 10.000.000 d'actions (soit une dilution maximale potentielle de 14,5% de son capital actuel² et 9,4% sur une base diluée³) sur une durée de 24 mois.

*« L'année 2024 a été une période de consolidation pour la Société et l'année 2025 sera centrée sur la construction du futur de Nicox. Dans l'attente des prochains résultats de Denali prévus au troisième trimestre, des discussions concernant un partenariat pour NCX 470 sont déjà en cours, ainsi que des contacts avec de nombreux partenaires potentiels. En parallèle, les activités requises pour soumettre une demande d'autorisation de mise sur le marché se poursuivent et devraient être achevées à temps pour un dépôt aux États-Unis au premier semestre 2026 et pour un lancement commercial potentiel au premier semestre 2027. » dit **Gavin Spencer, Directeur Général de Nicox**. « En complément de la vente des redevances de VYZULTA et de l'investissement en actions de Soleus Capital en octobre 2024, ce financement flexible avec Vester Finance prolonge immédiatement l'horizon de notre trésorerie jusqu'au quatrième trimestre 2025. Il nous permet de nous concentrer sur les*

¹ Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options

² Capital au 5 mars 2025, sur une base non diluée

³ En tenant compte de l'émission de 37 129 720 actions nouvelles susceptibles d'être émises à la date du présent communiqué correspondant à l'exercice d'options de souscription d'actions (1 187 205 actions), l'acquisition d'actions attribuées gratuitement (4 078 177 actions), l'exercice de bons de souscriptions d'actions (18 664 338 actions) et la conversion d'obligations convertibles en actions (13 200 000 actions).

options stratégiques qui pourraient faciliter le développement et la commercialisation de NCX 470 et la croissance future de la Société. »

Extension d'horizon de trésorerie a minima jusqu'au quatrième trimestre 2025

En tenant compte de la position de trésorerie actuelle, le paiement initial de cette ligne de financement et des revenus d'étape prévus dans le cadre d'accords existants, la Société estime qu'elle est financée jusqu'au quatrième trimestre 2025, soit au-delà des premiers résultats de l'étude Denali. Cet horizon de trésorerie pourra être prolongé selon la performance de la ligne de financement. Si l'une des hypothèses concernant les revenus et les coûts estimés venait à changer, cela pourrait avoir un impact sur la trésorerie de la Société.

Principaux termes de la ligne de financement

Conformément aux termes de l'accord signé le 5 mars 2025, Vester Finance s'est engagé à souscrire à sa propre initiative et sous réserve de certaines conditions contractuelles usuelles jusqu'à 10.000.000 d'actions ordinaires de la Société, représentant au maximum 14,5% du capital social existant et 9,4% en tenant compte de tous les instruments dilutifs³, sur une période maximale de 24 mois.

Les actions seront émises sur la base d'une moyenne des cours de bourse quotidiens précédant chaque émission⁴ diminuée d'une décote maximale de 6,5%, dans la limite des règles de prix et de plafond fixées par l'assemblée générale des actionnaires⁵. Le produit net de l'émission sera reversé déduction faite d'une commission de 2,5%.

Sur la base du cours actuel⁶, le montant brut total du financement représenterait potentiellement 3 millions d'euros. Ce montant est conditionnel aux conditions de marché. Nicox s'est engagée sur une utilisation minimale de la ligne PACEO correspondant à la moitié de ce montant. Au-delà, la Société aura la possibilité de mettre fin au contrat à tout moment.

Dans l'hypothèse d'une utilisation intégrale de cette ligne de financement, un actionnaire détenant 1,00% du capital de la Société avant sa mise en place, verrait sa participation réduite à 0,87% du capital.

Cette opération a été décidée par le directeur général en vertu de la subdélégation lui ayant été accordée par le Conseil d'administration de la Société le 5 mars 2025, lequel a lui-même utilisé la délégation octroyée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 6 mai 2024, au titre de la 8^{ème} résolution⁷. Elle ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Cette ligne de financement en fonds propres a été structurée et souscrite par Vester Finance, société européenne qui investit à titre habituel dans des entreprises en croissance dites « small caps » notamment dans le secteur de la santé ou des biotechnologies. Vester Finance, agissant ici en tant qu'investisseur sans intention de rester actionnaire, pourra être amené à revendre les actions à plus ou moins brève échéance.

⁴ Le plus petit cours moyen quotidien de l'action pondéré par les volumes, calculé sur les 2 séances de bourse consécutives précédant une demande d'exercice

⁵ Dans le cadre de cette délégation, le prix d'émission des actions doit être « au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérée par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 30 % »

⁶ Cours de bourse au 5 mars 2025, soit 0,30 euros

⁷ Délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques spécifiques

Facteurs de risque

Les facteurs de risques affectant la Société sont présentés à la section 3 du « *Rapport annuel 2023* » et à la section 4 du « *Rapport semestriel financier et d'activité 2024* » qui sont disponibles sur le site de Nicox (www.nicox.com).

La vente des actions sur le marché est susceptible d'avoir une incidence sur la volatilité et la liquidité du titre, comme sur le cours de l'action de la Société.

Le nombre d'actions émises dans le cadre de cet accord et admises aux négociations fera l'objet d'une communication sur le site Internet de la Société.

A propos de Nicox

Nicox SA est une société internationale spécialisée en ophtalmologie développant des solutions innovantes visant au maintien de la vision et à l'amélioration de la santé oculaire. Le principal programme en développement clinique de Nicox est le NCX 470 (bimatoprost grénod), un nouveau collyre bimatoprost donneur d'oxyde nitrique, pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. Nicox mène également un programme de recherche préclinique NCX 1728, un donneur d'oxyde de nitrique phosphodiesterase-5 inhibiteur, avec Glaukos. Le premier produit de Nicox, VYZULTA®, licencié exclusivement au niveau mondial à Bausch + Lomb, dans le glaucome, est commercialisé aux Etats-Unis et sur 15 autres territoires. Nicox génère des revenus provenant de ZERVIA® dans la conjonctivite allergique, licencié dans plusieurs territoires, notamment à Harrow, Inc. pour les Etats-Unis et à Ocumension Therapeutics pour les marchés chinois et dans la majorité des pays d'Asie du Sud-Est.

Nicox dont le siège social est à Sophia Antipolis (France), est cotée sur Euronext Growth Paris (Mnémo : ALCOX) et fait partie de l'indice CAC Healthcare.

Pour plus d'informations www.nicox.com

Couverture par les analystes

H.C. Wainwright & Co
États-Unis

Yi Chen

New York,



Les positions exprimées par les analystes dans leurs notes sur Nicox leurs sont propres et ne reflètent pas celles de la Société. De plus, les informations contenues dans leurs rapports peuvent ne pas être correctes ou à jour. Nicox s'affranchit de toute obligation de corriger ou de mettre à jour les informations contenues dans les rapports des analystes.

Contacts

Nicox

Gavin Spencer
Chief Executive Officer
+33 (0)4 97 24 53 00
communications@nicox.com

Avertissement

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions Nicox dans une quelconque juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification selon les lois sur les valeurs mobilières de ladite juridiction. La distribution du présent communiqué peut, dans certaines juridictions, être restreinte par la réglementation locale. Les personnes qui entrent en possession de ce document sont tenues de respecter toutes les réglementations locales applicables à ce document.

Les informations contenues dans le présent document pourront être modifiées sans préavis. Ces informations contiennent des déclarations prospectives, lesquelles ne constituent pas des garanties quant aux performances futures. Ces déclarations sont fondées sur les anticipations et les convictions actuelles de l'équipe dirigeante de Nicox S.A. et sont tributaires d'un certain nombre de facteurs et d'incertitudes en conséquence desquels les résultats réels pourraient sensiblement différer de ceux décrits dans les déclarations prospectives. Nicox S.A. et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, employés, conseils ou mandataires ne prennent pas l'engagement et ne sont pas tenus de publier des mises à jour d'une quelconque déclaration prospective ou de réviser une quelconque déclaration prospective.

Les facteurs de risque susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur l'activité de Nicox sont exposés à la section 3 du « *Rapport Annuel 2023* » et à la section 4 du « *Rapport semestriel financier et d'activité 2024* » qui sont disponibles sur le site de Nicox (www.nicox.com).

Enfin, le présent communiqué peut être rédigé en langue française et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.

Nicox S.A.

Sundesk Sophia Antipolis, Bâtiment C, Emerald Square, Rue Evariste Galois, 06410 Biot, France
T +33 (0)4 97 24 53 00